

NON-LIEU



Conception, texte et création

Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami

Création 14 Octobre 2025

La Commune, CDN d'Aubervilliers

Dans le cadre du Festival d'Automne à Paris

Production : Compagnie Moukden-Théâtre

Co-production : La Commune, CDN d'Aubervilliers, Festival d'Automne à Paris, Théâtre la Vignette, scène conventionnée, Université Paul Valéry, Montpellier / GIE FONDOC, Théâtre Garonne, scène européenne - Toulouse, Le Parvis - scène nationale Tarbes - Pyrénées

→ PRODUCTION ET DISTRIBUTION

Production : **Compagnie Moukden-Théâtre**

Le Moukden-Théâtre est une compagnie conventionnée par la DRAC Île-de-France et par la région Île-de-France au titre de la permanence artistique et culturelle

Co-production :

La Commune, CDN d'Aubervilliers

Festival d'Automne à Paris

Théâtre la Vignette, scène conventionnée, Université Paul Valéry, Montpellier /

GIE FONDOC

Théâtre Garonne, scène européenne - Toulouse

Le Parvis, scène nationale Tarbes - Pyrénées

Avec le soutien de :

l'Echangeur, cie Public Chéri, le théâtre de La Fonderie, la Générale Nord-Est,

Les Laboratoires d'Aubervilliers

Avec la participation artistique du Jeune Théâtre National

Conception, texte et création : **Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami**

Metteur en scène : **Olivier Coulon-Jablonka**

Cinéaste / plasticienne : **Sima Khatami**

Création Lumière : **Yannick Fouassier**

Création sonore : **Samuel Mazzotti**

Costumière : **Delphine Brouard**

Régie Générale : **Leandre Garcia Lamolla**

Régie plateau : **Alexandre Gicquel**

Conseils juridiques : **Raphaël Kempf**

Avec :

Farid Bouzenad, Valentine Carette, Arthur Colzy, Milena Csergo, Eric Herson-Macarel, Julien Lopez, Charles Zevaco

Dates :

Du 14 au 19 octobre 2025 : La Commune, CDN d'Aubervilliers, dans le cadre du festival d'Automne à Paris

Du 19 au 22 novembre 2025 : Théâtre Garonne, scène européenne - Toulouse

Le 25 novembre 2025 : Le Parvis, scène nationale Tarbes - Pyrénées

Du 28 au 29 novembre 2025 : Théâtre La Joliette - Marseille

Du 02 au 04 décembre 2025 : Théâtre La Vignette, scène conventionnée, Université Paul-Valéry, Montpellier

Spectacle disponible en tournée sur les saisons 2025/2026 et 2026/2027

Après « La Trêve » et « Ceci est un spectacle », c'est la troisième fois qu'Olivier Coulon-Jablonka et Sima Khatami collaborent ensemble.

Le premier est metteur en scène et la deuxième cinéaste.

Ils partagent une même méthodologie documentaire.

Ils continuent à faire dialoguer théâtre et cinéma lors de leurs enquêtes en inventant des formes mixtes au plateau.

Pendant le deuxième confinement, à l'automne 2020, alors que tous les théâtres étaient fermés au public, les tribunaux sont restés ouverts. Avec la cinéaste Sima Khatami, nous avons alors commencé à suivre des procès. Nous avons passé plusieurs semaines au sein du Tribunal de Grande Instance de Paris. Nous avons pu rencontrer des avocat-e-s et avons eu accès à certains dossiers d'instructions. Ayant trouvé cela passionnant, nous avons eu envie de construire notre nouveau projet autour de la justice.

En septembre 2020, le ministre de la justice Éric Dupond-Moretti, dans le cadre de son projet de réforme judiciaire, a proposé de filmer certains grands procès pour les diffuser ensuite à la télévision. L'enjeu est de rendre la justice plus transparente et de restaurer la confiance des citoyens dans l'état de droit. Mais filmer un procès suffit-il à raconter le fonctionnement de la justice ? Les audiences d'un procès sont la partie visible du droit, sa manifestation la plus spectaculaire. Pendant un procès, la justice se met elle-même en scène. Mais comment faire alors pour rendre visible les nombreuses affaires qui se terminent par un non-lieu et qui ne sont suivies d'aucun procès ?

Pour notre prochain projet, prévu à l'automne 2025, nous choisissons l'un de ces procès manquants. Nous avons décidé de revenir sur une affaire emblématique, l'affaire Rémi Fraisse, ce manifestant retrouvé mort dans la forêt aux premières heures du 26 octobre 2014, lors d'un rassemblement festif contre le barrage de Sivens. Après trois ans d'enquête et six ans de bataille judiciaire, le procès contre les gendarmes n'a pas eu lieu.

Nous voulons rendre visible ce qui d'habitude ne l'est pas. En utilisant le dossier d'instruction comme matériau pour notre pièce, nous voulons observer le fonctionnement de la machine judiciaire avec tous ses rouages et faire l'autopsie d'un non-lieu.



RÉSUMÉ DES FAITS

Le week-end du 24 au 26 octobre 2014, un rassemblement festif est organisé par l'ensemble des collectifs écologistes qui luttent pour la défense de la zone humide du Testet. Le barrage de Sivens - qui prévoit une retenue d'eau sur le cours d'eau du Tescou de plusieurs millions de m³ pour l'irrigation des terres agricoles - est vivement contesté. Il profite seulement à un petit nombre d'agriculteurs et menace l'une des plus grandes zone humide d'Europe. Depuis 2013, une ZAD¹ s'est créée pour ralentir la réalisation du chantier.

Alors que des experts mandatés par la ministre de l'écologie doivent rendre le lundi 27 octobre leur rapport chargé d'évaluer ce projet controversé, la tension est à son comble. Pour éviter que la situation ne dégénère, les organisateurs du rassemblement et la préfecture conviennent qu'aucune présence policière ne sera visible sur le site et que la manifestation aura lieu à distance du chantier. Mais le vendredi, quelques individus masqués s'introduisent dans la zone vie² du chantier et, après avoir mis les vigiles en fuite, incendient un Algéco et un générateur que l'entreprise a omis de retirer. La préfecture envoie alors les troupes de la gendarmerie pour défendre la zone vie et permettre la reprise des travaux le lundi.

La zone vie, terrain vide de 30 m² sur 30 m², devient un point de crispation. La présence des gendarmes attise la colère des manifestant·e·s. Dans la nuit du samedi 25, alors que reprennent les affrontements, 237 grenades lacrymogènes, 38 grenades GLI-F4 et 23 grenades offensives sont tirées. À 1h45, le corps du jeune manifestant Rémi Fraisse est retrouvé mort.

Si l'État tarde à communiquer sur les causes du décès, laissant entendre qu'il serait dû à l'explosion d'un cocktail Molotov que le manifestant portait dans son sac, l'autopsie révèle que celui-ci a été causé de façon certaine par l'explosion d'une grenade militaire OF F1.

L'instruction est confiée aux juges du tribunal militaire de Toulouse et une partie de l'enquête est déléguée à l'IGGN (inspection générale de la gendarmerie). En 2017, après trois ans d'enquête, le tribunal militaire délivre une ordonnance de non-lieu pour le gendarme qui a lancé la grenade, mais aussi pour toute la chaîne de commandement, qui est accusée par la partie civile d'homicide involontaire.

Un non-lieu, c'est l'abandon des poursuites à l'issue de la procédure, faute d'éléments à charge suffisants.

Les avocats font appel auprès de la Cour de cassation, la plus haute juridiction pénale, pour qu'elle déclare les juges de ce tribunal militaire incompétents, mais la cour confirme en mars 2021 leur décision.

Le procès n'aura pas lieu.

1- ZAD (zone à défendre), en référence à l'acronyme officiel (zone d'aménagement différé). Le terme, inventé par les activistes, désigne des espaces occupés illégalement, dans le but de s'opposer à des projets de construction jugés néfastes pour l'environnement.

2- Zone vie, construction éphémère qui sert à accueillir et protéger le personnel durant la période d'un chantier.

Les médias ont relayé l'ultime décision de la Cour de cassation de façon laconique. Cette histoire qui avait fait coulé beaucoup d'encre à l'époque – c'était la première fois depuis la mort de Malik Ousseine en 1986, qu'un manifestant était tué – s'est un peu effacée des esprits. Plusieurs années se sont écoulées. D'autres affaires de violences policières ont depuis occupé le devant de la scène médiatique.

UN THÉÂTRE D'ACTUALITÉ

La mort de Rémi Fraisse est-elle dès lors condamnée à l'oubli ? Celle-ci n'a pas été représentée. Les différentes versions des faits racontées par les gendarmes et les manifestant-e-s n'ont pas pu se confronter lors de débats contradictoires à l'occasion d'un procès public. On peut se demander ce que devient une société incapable de représenter la mort d'un manifestant ? Quand on veut faire taire le passé, celui-ci revient nous hanter.

N'est-ce pas le rôle du théâtre que de convoquer les fantômes ? Comme dans le tableau de Paul Klee, décrit par le philosophe Walter Benjamin dans ses thèses Sur le concept d'histoire, l'ange de l'Histoire avance irrémédiablement vers l'avenir. Poussé par la tempête du progrès, il cherche à tourner son regard en arrière, vers le passé, d'où il voit s'amonceler les ruines des catastrophes. Le théâtre, contrairement au journalisme, ne peut traiter les actualités à chaud. Mais en reliant les actualités entre elles, il les inscrit dans une histoire. En se tournant vers le passé, il nous aide à comprendre notre présent.

Nous construirons notre pièce à partir de cette absence : il n'y a pas eu de procès. En convoquant une assemblée de spectateurs, nous voulons que le théâtre puisse donner à voir cette histoire qui a été invisibilisée. Nous décidons de réexaminer le dossier d'instruction de l'affaire Rémi Fraisse. Celui-ci se compose de presque 10 000 pages. Comme une pièce de théâtre qui aurait été écrite, sans avoir jamais pu être jouée, il est consigné dans les archives du tribunal et voué à l'oubli. Si on peut demander à le consulter, le grand public n'en a jamais eu connaissance. Nous décidons de le rendre public en l'utilisant comme matériau pour notre pièce.

Il ne s'agit pas de remplacer le tribunal judiciaire. Nous savons ce que peut et ce que ne peut pas le théâtre. Rien ne dit d'ailleurs que les gendarmes auraient été condamnés à l'issue d'un procès. Mais nous voulons que celui-ci soit le lieu d'un questionnement démocratique : en refusant que se tienne le procès, la justice a-t-elle été partielle ?

« Là où finit le pouvoir des lois, là commence la juridiction du théâtre.»

Louis-Sébastien Mercier, De la bonne comédie

ARCHIVES

Il va de soi que lorsqu'on utilise un matériau documentaire, il y a toujours un acte de transformation, de réécriture, ne serait ce que par le montage. Il n'y a pas de pur enregistrement de la réalité, il y a toujours un cadrage, un angle de vue. Cette vision que le théâtre documentaire serait impressionniste ne fait pas sens.

Mais en ce qui nous concerne, nous défendons aussi l'idée qu'il y a une valeur propre du document. On ne regarde pas de la même façon la mort d'un jeune homme quand c'est une fiction ou un documentaire, il n'y a pas ici d'embellissement.

C'est pourquoi nous utiliserons des extraits de documents bruts présents dans le dossier d'instruction - procès verbaux, pièces à conviction (photos, vidéos, enregistrements audio), rapports d'experts, lettres des avocat·e·s, auditions des témoins, réquisitoire du procureur, plaidoyer des avocat·e·s, etc. - pour remonter le temps et faire la chronique de ce qui s'est passé, heure par heure, minute par minute.

Changer le nom des lieux et de la victime, pour raconter une histoire qui ressemblerait à celle-ci, mais en floutant certains éléments, n'aurait aucun sens. C'est au contraire dans l'exposition des coordonnées précises du drame, que nous pourrions chercher à comprendre ce qu'il s'est vraiment passé. On ne fait pas autrement dans un tribunal. Comme pour un problème mathématique, nous avons besoin de connaître précisément quelle est la situation. Par exemple, il est important de savoir qu'un grillage de 2m de haut, ainsi qu'un fossé de 2m de large et de 3m de profondeur, ceinturent la zone vie, quand les gendarmes affirment qu'ils craignent un corps à corps avec les manifestant·e·s pour justifier le lancer de grenade.

Nous utiliserons les documents sonores et visuels qui sont des pièces à convictions, comme dans un procès. Mais certaines pièces sont manquantes ou incomplètes. Par exemple, il manque, dans les appels du CORG³, les minutes cruciales avant la mort. Par ailleurs, les archives ne garantissent pas la vérité. Elles peuvent être interprétées de différentes façons.

Si le film réalisé par la CIOP⁴ a bien été versé au dossier, le gendarme qui filme se trouve à l'exact opposé de l'endroit du drame. Les conditions de tournage sont difficiles et en raison de la faible luminosité sur le site, on ne distingue que peu de choses à l'image, si bien que ce que décrit le gendarme caméraman en voix off ne correspond pas toujours à ce qu'on voit. Il n'y a nulle trace de cocktails Molotov. Le film ressemble plutôt au film expérimental de Guy Debord, Hurllements en faveur de Sade, où l'on voit un écran noir sur fond noir. Interrogé par le Défenseur des droits, le gendarme explique qu'il devait parfois éteindre la caméra pour économiser la batterie, si bien que ce qu'il décrit par la parole correspond à ce qui s'est passé quelques secondes avant. « Vous savez, le cinéma ne rend pas bien compte de la réalité », confesse t-il. Les archives ne garantissent pas la vérité. Elles peuvent être interprétées de différentes façons.

3- CORG (centre d'opération et de renseignements de la gendarmerie). Il a pour mission de recevoir l'ensemble des appels émanant des gendarmes.

4- CIOP (cellule image ordre public). Chaque escadron est équipé de moyens d'enregistrements vidéo.

VÉRITÉ ET MENSONGE

Quand on se penche sur le dossier d'instruction on constate qu'il contient une large part de fiction. Les témoins, en livrant leur version des faits, réécrivent aussi l'histoire. Comme chez Faulkner, il y a plusieurs points de vue. Un même évènement est raconté différemment en fonction de la subjectivité des narrateurs. Les gendarmes et les manifestant·e·s ne se situent pas tous aux mêmes endroits. Ils/elles n'ont pas vu la même chose, la situation est différente au nord et au sud du dispositif. Mais certains des acteurs du drame travestissent aussi volontairement la réalité.

C'est par le montage, en mettant en rapport les témoignages les uns avec les autres, que nous ferons apparaître les contradictions et les incohérences de certaines déclarations, aussi bien entre les gendarmes d'un même peloton que parmi les manifestant·e·s. Contre l'idée que le théâtre documentaire serait un théâtre de témoignage, nous jouerons avec le vrai et le faux pour reconstituer toute l'énigme de cette nuit.

Que s'est-il vraiment passé ? Comment est-on arrivé à ce point de tension entre les gendarmes et les manifestant·e·s ? Qui a jeté la première pierre ? Remi Fraisse était-il un manifestant pacifique ou bien faisait-il parti d'un groupe de black block ? La réponse des gendarmes était-elle nécessaire et proportionnée ? Ont-ils agi en état de légitime défense ? La mort de Remi Fraisse est elle un accident, une tragédie inévitable, ou bien la conséquence d'une série de fautes et de négligences ?

Nous voulons mettre le public dans une situation similaire à celle où nous nous sommes trouvés à la lecture du dossier d'instruction. Comment démêler le vrai du faux ? Qui croire ? Plus on avance dans le dossier d'instruction, plus celui-ci prend l'aspect d'une pièce de Pirandello, jusqu'à nous saisir d'un doute vertigineux : la vérité existe t-elle ? Peut-elle être reconstituée ?

DANS LA NUIT DE SIVENS

La pièce débute quelques instants après la mort de Rémi Fraisse.

D'après les témoins, Sivens à ce moment là ressemblait à une scène de guerre apocalyptique. L'ouverture de la pièce se fera donc de manière spectaculaire : la fumée des lacrymogènes, les explosions des grenades, le bruit des projectiles, les avertissements aux hauts-parleurs auxquels répondent les invectives des manifestant-e-s, le faible éclairage des brasiers qui contrastent avec les projecteurs qui balaient la zone par intermittence seront rendus avec tous les moyens dont dispose le théâtre.

Les gendarmes remarquent une masse sombre au sol qui ne bouge pas. Ils mettent un temps avant de comprendre qu'il s'agit du corps d'un manifestant. Après avoir éclairé la zone, ils préviennent leur hiérarchie qui décide d'envoyer le peloton d'intervention. Une fois le corps ramené dans une camionnette à l'arrière du dispositif, ils constatent l'hémorragie. On entend à la radio : « il ne faut pas qu'ils le sachent ».

Tout le reste de la pièce jouera par contraste avec cette scène d'ouverture. Au brouillard de la nuit dans la forêt de Sivens succède bientôt l'éclairage d'une salle du tribunal. Après la confusion de la bataille, vient le moment de l'élucidation du crime. On balaie la terre, la fumée se dissipe. Quelqu'un apporte les 10 000 pages du dossier d'instruction.

L'enjeu de la pièce sera de comprendre ce qu'il s'est passé avant la scène d'ouverture, en hors champs. Si on sait ce qu'il s'est passé lors de la récupération du corps, on ignore les circonstances exactes qui ont conduit à la mort de Rémi Fraisse. La reconstitution de la scène de crime, demandée plusieurs fois par les avocat-e-s de la partie civile, a toujours été refusée par les juges, et plusieurs hypothèses demeurent à ce jour irrésolues.

UNE ENQUÊTE SUR L'ENQUÊTE

Un groupe de 7 acteur-ice-s essaient de remonter le fil de l'enquête. C'est dans les béances, dans les trous laissés par le dossier d'instruction, que le théâtre se propose de s'immiscer. Les acteur-ice-s alterneront les rôles, pour en rejouer certains fragments et les mettre en corrélation.

La pièce est construite en deux parties et celles-ci se regardent en miroir : La première (narrative) suit le fil chronologique de l'enquête qui débute une heure après la mort de Rémi Fraisse et se termine lorsque les juges d'instruction annoncent que l'enquête est terminée. La seconde (argumentative) croise le réquisitoire du procureur de la République avec les observations des avocat-e-s de la partie civile. Pendant cette deuxième partie, qui prend la forme d'une joute oratoire, chacun.e va revenir sur les faits pour en livrer son interprétation et chercher à convaincre d'auditoire. Cette partie réactive donc le souvenir de la première partie chez le spectateur pour qu'il s'interroge. Qu'avons nous vu, entendu ? Que faut-il en conclure ? Comment déchiffrer les signes ?

À la bataille entre les zadistes et les gendarmes succède une bataille judiciaire. Deux versions

émergent à partir des mêmes faits, celle des avocat·e·s de la partie civile et celle du procureur. La narration des conflits est toujours un conflit des narrations. Ces deux récits racontent chacun une histoire de la violence, mais avec des implications politiques différentes.

Le public sera mis dans une position instable. Il prend le rôle d'un juge d'instruction, qui est d'une certaine façon le super enquêteur dans un procès, celui qui doit rechercher la vérité. Il sera amené à s'interroger : alors que de nombreuses questions naissent à l'écoute de chacune des versions, mais aussi sur la façon dont a été menée l'enquête, comment les juges d'instruction de l'époque ont-elles pu trancher ?

C'est donc un enjeu dramaturgique fort, comme celui qu'on peut trouver dans les enquêtes policières et les films de procès. Nous pensons par exemple à *12 hommes en colère*, où la notion de doute raisonnable vient perturber le fonctionnement de la machine judiciaire. Mais c'est aussi un suspens philosophique. Car pour citer Hannah Arendt, qui connaît bien le péril d'un monde dans lequel la vérité a peu de chance de survivre face aux assauts répétés du mensonge : « la persuasion et la violence peuvent détruire la vérité, elles ne peuvent pas la remplacer. »





Photo de répétition ©Sima Khatami



Olivier Coulon-Jablonka est né en 1979. Il est metteur en scène. Il dirige le Moukden-Théâtre.

Il a fait des études de philosophie à la Sorbonne et s'est formé au Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (2002-2005).

Influencé par la pensée de Brecht et de Müller, il met en scène des pièces qui interrogent le rapport du théâtre à l'Histoire, en confrontant textes classiques et matériaux documentaires contemporains : Des Batailles, Chez les nôtres, Paris nous appartient.

Ces premiers spectacles tournent sur Paris (Théâtre de l'Odéon - Festival Impatience, Monfort-Théâtre) et en région (CDN de Béthune, CDN de Besançon, théâtre La Vignette à Montpellier, le Trident à Cherbourg, le Parvis à Tarbes, etc.). En compagnonnage à l'Échangeur à Bagnolet, puis en résidence au Forum de Blanc-Mesnil (2010-2012) il devient membre de l'ensemble artistique du CDN de Sartrouville entre 2013 et 2016.

En 2016, il met en scène *Trois Songes – un Procès de Socrate*, une commande passée à l'auteur Olivier Saccomano pour la biennale jeune public *Odyssée* en Yvelines. Ce spectacle tourne avec le CDN de Sartrouville, le théâtre de La Ville et plusieurs scènes nationales.

En 2015, le Théâtre La Commune lui passe commande d'une pièce d'actualité. Entouré de Camille Plagnet et Barbara Métais-Chastanier, le metteur en scène y voit l'occasion de poursuivre sa recherche autour du théâtre documentaire. Il crée *81 avenue Victor-Hugo* qui se reprend au Festival d'Avignon, au théâtre de La Ville dans le cadre du Festival d'Automne, au Festival Homo Novus à Riga.

A partir de 2016, il devient artiste associé à La Commune-CDN Aubervilliers pour quatre ans.

En 2017, il y crée *From the ground to the cloud* à partir d'un livre de Fred Turner, retour aux sources de l'utopie numérique.

En 2020, suite à une immersion dans un centre d'hébergement d'urgence, il crée une deuxième pièce d'actualité, *La Trêve*, en collaboration avec la cinéaste et plasticienne Sima Khatami et la dramaturge Alice Carré.

En 2022, il a mis en scène *Kap o Mond !*, suite à une commande d'écriture passée à Alice Carré et Carlo Handy Charles autour de la révolution haïtienne, un spectacle qui a joué notamment au Paris-Villette, au théâtre Jean Vilar (Vitry-sur-Seine), à La Joliette (Marseille).

En 2022, il co-réalise avec Sima Khatami *Ceci est un spectacle*, un dispositif mêlant théâtre et cinéma, qui a joué plus de trente dates la saison passée avec le théâtre de la Poudrerie et le théâtre Jean Vilar à Vitry.



Sima Khatami est née en 1977 en Iran. Elle est cinéaste et artiste pluridisciplinaire.
Aujourd'hui elle vit et travaille à Paris.

Après avoir suivi une formation d'art dramatique au Théâtre de la Ville , elle fait l'école des Beaux Arts de Téhéran (1995-2000), puis l'Ecole Nationale des Beaux Arts de Paris, dans l'atelier de Christian Boltanski (2002-2005).

Elle a développé des collaborations avec plusieurs artistes : Christian Boltanski, Boris Charmatz, Meg Stuart, Yves Noël Genod, Hooman Sharifi, Pierre Droulers dans le cadre de films, d'exposition et de performances.

Ses installations videos (PLU, Falling, Dédales, Tar o pud, Acte 0 - Scène 0) ont été exposées au Palais de Tokyo, à la Cité internationale, au KunstenFestival des Arts à Bruxelles, au Festival d'Avignon...

Avec Mnemosyne Syndrome : Atlas d'un effacement (Téhéran, 2018, commissaire d'exposition Morad Montazami), un chantier de dix années, qui tisse ensemble l'histoire de l'art et l'histoire de la censure en Iran, et aussi Les Suspendues, (2014-2016, avec Stephane Perraud, dans le cadre d'Art campus), une installation sonore et visuelle qui murmure les révoltes. Elle continue de déplacer les frontières entre l'art et la politique, pour voir quelles résonances ils ont dans notre profonde intimité.

Elle a réalisé plusieurs films sur des artistes, dont Flowers, I see you (2008), documentaire sur Pierre Droulers, Bonhomme de vent (2012), un documentaire sur Boris Charmatz et Jeanne Balibar, qui suit les accidents et les risques d'une création. Son dernier film, Etre Jérôme Bel, co-réalisé avec Aldo Lee (2019), interroge ce que peut signifier pour un artiste de faire le portrait d'un autre artiste.

Ces films ont tourné dans de prestigieux festivals : Festival International Locarno (suisse), Bafici (Argentine), Festival International du Documentaire – FID (Marseille), Centre Pompidou (Paris), New Taipei City Film Festival (Taiwan), BAFF Brussels Art Film Festival). Son dernier film a remporté le prix du FILAF d'or 2020.

En 2020, elle conçoit avec Olivier Coulon-Jablonka La Trêve suite à une immersion dans un centre d'hébergement d'urgence dont une partie du spectacle montre le tournage documentaire d'un film.

En 2022, elle co-réalise avec lui Ceci est un spectacle, un dispositif mêlant théâtre et cinéma, qui a joué plus de trente dates la saison passée avec le théâtre de la Poudrerie et le théâtre Jean Vilar à Vitry.

Depuis plus d'une dizaine d'années, le Moukden Théâtre travaille à partir d'un matériau brut documentaire. Ce matériau documentaire contemporain est souvent confronté à d'autres textes venant du passé (pièces de théâtre, romans, mais aussi chroniques, documents historiques).

Par cette confrontation entre plusieurs blocs de temps, il s'agit de saisir notre présent en le distanciant. Textes passés et paroles du présent s'éclairent mutuellement. Il ne s'agit pas de les superposer, de les illustrer l'un par l'autre, d'actualiser les classiques, mais au contraire, par le jeu de différences et de ressemblances qui s'opère entre eux, à produire des images dialectiques.

Il s'agit aussi d'interroger le rapport du théâtre à l'Histoire, et de voir quelles sont les ressources dont nous disposons aujourd'hui pour penser la singularité de notre situation.

C'est aussi l'idée, et la croyance, que le théâtre est ce lieu où peut encore s'élaborer une pensée. Le temps de la représentation théâtrale est donc le temps où une pensée se met au travail, et les acteurs en font pas à pas, instant par instant, en co-élaboration avec le public, le trajet et le partage. C'est donc un théâtre joyeux, parce que pleinement conscient de ses moyens, qui ne renonce pas à énoncer un discours sur le monde, car c'est à cette condition que le théâtre peut retrouver sa puissance affirmative.

→ CONTACT

Valentine SPINDLER - Administratrice de production
moukdentheatre@gmail.com - +33 6 62 08 61 25

Olivier COULON-JABLONKA - Metteur en scène
oliviercoulonja@yahoo.fr - +33 6 21 55 41 38

Sima KHATAMI - Cinéaste
simakhatami@gmail.com - +33 6 62 54 92 15

Liens :

www.moukdentheatre.com

<https://www.facebook.com/O.CoulonJablonka>